

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le trente avril, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, , SCHIMITZ Jean-Marc.

Etaient absents : RIVIERE Mickaël, SEIGNERET Ludivine,

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH.

Date d'envoi de la convocation : 25 avril 2024

---

**AVENANT DE TRAVAUX AU MARCHÉ PUBLIC « AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES DANS UN LOGEMENT EXISTANT ».**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 31 octobre 2023, les entreprises ont été retenues pour le marché public « Aménagement d'une maison des assistantes maternelles dans un logement existant ».

Il ajoute qu'il est nécessaire de conclure des avenants pour des lots de ce marché public.

Il rappelle que l'entreprise BROSSARD est titulaire du lot n° 09 « Sols souples ».

En effet, pour le lot n° 09 « Sols souples », il est nécessaire d'intégrer une plus-value pour le revêtement de sol plastique existant au rez-de-chaussée conservé initialement. Mais ce revêtement a été abîmé lors des travaux et il est indispensable d'en poser un nouveau.

- ✓ Le montant de base signé avec l'entreprise BROSSARD s'élève à 4 403,08 € H.T., soit 5 283,70 € T.T.C.
- ✓ Il propose de passer un avenant avec cette entreprise pour un montant de 2 117,35 € H.T., soit 2 540,82 € T.T.C.
- ✓ Dès lors, le nouveau montant du lot après avenant s'élèverait à 6 520,43 € H.T., soit 7 824,52 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Retenir l'entreprise BROSSARD pour la réalisation de ces travaux supplémentaires portant ainsi le montant du lot n° 09 « Sols souples » après avenant à 6 520,43 € H.T., soit 7 824,52 € T.T.C.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les avenants nécessaires pour chaque lot du marché public « Aménagement d'une maison des assistantes maternelles dans un logement existant ».

Ainsi fait et délibéré par les membres présents, qui lecture faite, ont signé au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc HETSCH

Pour extrait conforme certifié exécutoire le 30 avril 2024  
2024.  
Le Maire,  
Charles BRUN.